



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

ARRÊTÉ du MAIRE N° PM 23.93 C

Objet : JOURNÉE SUR LE HANDICAP DU 07 DECEMBRE 2023

Le Maire de la Ville d'ORTHEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu les décrets et arrêtés préfectoraux portant réglementation sur la police et la surveillance des voies communales et départementales,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 7 juin 1974, livre 1, 4^e partie « signalisation de prescriptions »,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande de Mme DESTREE Célia, qui sollicite une autorisation d'occupation du domaine public, pour le compte du Centre Hospitalier d'Orthez, en vue de la journée du Handicap. Une exposition de photos se tiendra au kiosque à musique et au jardin public, du mardi 28 novembre au lundi 11 décembre 2023. Trois (3) flashmob auront lieu le jeudi 07 décembre sur le domaine public de la ville d'Orthez.

Considérant que le Maire doit prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité et la commodité de passage dans les rues, voies, quais et places publiques,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} : Une exposition de photos sera autorisée au kiosque à musique et au jardin public, du mardi 28 novembre au jeudi 07 décembre 2023 ainsi que la tenue de Trois (3) flashmob, le jeudi 07 décembre 2023 sur le domaine public de la ville d'Orthez.

Article 2 : Ces trois flashmob pourront se dérouler sur le domaine public. Les organisateurs seront chargés de sécuriser les lieux de rassemblement.

Article 3 : La Directrice Générale des Services, le commandant du Centre de Secours d'Orthez, le commandant de la brigade de Gendarmerie d'Orthez, le responsable des Services Techniques de la Ville, le Services Infrastructures de la CCLO sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site de la ville d'Orthez.

Fait à Orthez, le mardi 28 novembre 2023

Le Maire d'Orthez/Sainte-Suzanne,
Emmanuel HANON

Copies transmises par mail :

SERVICES TECHNIQUES

CCLO

DEMANDEUR

GENDARMERIE

CENTRE DE SECOURS